

COMMUNE DE VALLANS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 mars, le Conseil Municipal de la Commune de VALLANS s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VALLANS à 19 h 30 sous la présidence de Michel HALGAN, Maire de VALLANS.

Date de la convocation : 23 mars 2018
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de votants : 14

PRESENTS : HALGAN Michel, MOREL Michel, PELTIER Michel, BARRE Carol, DAUBET Valérie, BOUCHET Jacques, BENOIT Colette, GEOFFROY Nelly, GIRAUD Jacqueline, HERPIN Marie-Line, KLEPPER Estelle

EXCUSES : GRENON Nathalie (Pouvoir à KLEPPER Estelle), CAILLE Olivier (Pouvoir à GIRAUD Jacqueline), SEIGNEURET Frédy (Pouvoir à MOREL Michel)

ABSENTS : RICHAUDEAU Jean

Secrétaire de séance : BARRE Carol

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les questions inscrites à l'ordre du jour :

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09 FEVRIER 2018**
- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES**
- **BUDGET PRINCIPAL**
 - Vote du compte administratif et du compte de gestion exercice 2017
 - Affectation des résultats de l'exercice 2017
 - Vote du budget principal 2018
- **BUDGET DU LOCAL COMMERCIAL**
 - Vote du compte administratif et du compte de gestion exercice 2017
 - Affectation des résultats de l'exercice 2017
 - Vote du budget 2018
- **INTERCOMMUNALITE**
 - Dissolution du SIVU pour la Restauration et la Valorisation du Marais Poitevin
- **ADHESION à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON)**
- **TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE**
 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des travaux relevant de l'Ad'AP et du PAVE
 - Demandes de subvention (CAP 79, DETR)
 - Point sur les travaux
- **VENTE DE PEUPLIERS**
- **PERSONNEL COMMUNAL**
 - Recrutement d'un cuisinier pour la cantine scolaire (Lancement de la procédure de recrutement)
- **SALLE DES FETES**
 - Etablissement d'un règlement intérieur

COMMUNE DE VALLANS

Séance du 29/03/2018

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil municipal. Mme Carol BARRE est désignée pour remplir cette fonction.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil approuvent le procès-verbal de la réunion du 09 février 2018, qui leur a été communiqué au préalable.

01-29-03-2018 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2018 DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux et reconduit les taux de 2017 à savoir :

- Taxe d'habitation : 18.84
- Taxe foncière bâti : 24.49
- Taxe foncière non bâti : 79.30

Résultats du vote

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

BUDGET PRINCIPAL

02-29-03-2018 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Lors du vote du compte administratif, le Maire cède la présidence à Monsieur MOREL Michel, 1er Adjoint et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Monsieur MOREL Michel, 1er adjoint, le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal dressé par Monsieur Michel HALGAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

° Résultat de l'exercice 2017 : 74 614.27 €

° Résultat de clôture de 2017 : 247 118.85 €

Section d'investissement

° Résultat de l'exercice 2017 : - 13 803.79 €

° Résultat clôture de 2017 : - 71 873.10 €

- constate que les chiffres du compte administratif de Monsieur le Maire sont identiques aux chiffres du compte de gestion de Madame le Trésorière de FRONTENAY ROHAN ROHAN
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultats du vote

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

03-29-03-2018 VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal de FRONTENAY ROHAN ROHAN pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultats du vote

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

04-29-03-2018 AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente

- un excédent de fonctionnement de 247 118.85 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) : 172 504.58 €

Résultat de l'exercice : 74 614.58 €

Excédent de fonctionnement au **31/12/2017** : 247 118.85 €

A l'exécution du virement à la section d'investissement (cpté1068) : **141 709.10 €**

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : **105 409.75 €**

Résultats du vote

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

COMMUNE DE VALLANS

Séance du 29/03/2018

Abstentions : 0

05-29-03-2018 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal décide que le budget sera voté au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Pour la section d'investissement, il y aura une présentation par opération pour information.

Section de fonctionnement

Section d'exploitation dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général :	147 564 €
Chapitre 012 Charges de Personnel :	224 012 €
Chapitre 014 Atténuation de charges :	1 100 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues :	5 000 €
Chapitre 23 Virement à la section d'investissement :	105 820.52 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections :	464.23 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :	118 514 €
Chapitre 66 Charges financières :	4 144 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles :	200 €

Section d'exploitation recette

Chapitre 002 Excédent antérieures reportés :	105 409.75 €
Chapitre 013 Atténuation de charges :	1 000 €
Chapitre 70 Produits des services du domaine et des ventes :	9 500 €
Chapitre 73 Impôts et taxes :	368 702 €
Chapitre 74 Dotation-participation :	112 207 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :	10 000 €

La section de fonctionnement s'équilibre à **606 818.75 €**.

Section d'investissement

Section d'investissement Dépenses

Chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	71 873.10 €
Chapitre 020 Dépenses imprévues :	5 247.75 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales :	4 560 €
Chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves :	
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées :	43 539 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles :	2 645 €
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées :	21 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles :	155 299 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours :	3 912 €
RAR	102 467 €

Section d'investissement Recettes

Chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	
Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement :	105 820.52 €
Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations :	
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre section :	464.23 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales :	4 560 €
Chapitre 10 dotations, fonds divers, réserves :	160 189.10 €
Chapitre 13 subvention d'investissement :	6 097 €
Chapitre 16 Emprunts en euros :	100 781 €
RAR	32 631 €

La section d'investissement s'équilibre à **410 542.85 €**.

Résultats du vote

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

BUDGET DU LOCAL COMMERCIAL

06-29-03-2018 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOCAL COMMERCIAL

Lors du vote du compte administratif le Maire cède la présidence à Monsieur MOREL Michel, 1er Adjoint et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence Monsieur MOREL Michel, 1er adjoint, le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget du local commercial dressé par Monsieur Michel HALGAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

° Résultat de l'exercice 2017 : 3 001.88 €

° Résultat de clôture de 2017 : 8 535.24 €

Section d'investissement

° Résultat de l'exercice 2017 : 2 293 €

° Résultat clôture de 2017 : - 5 760 €

- constate que les chiffres du compte administratif de Monsieur le Maire sont identiques aux chiffres du compte de gestion de Madame la trésorière de FRONTENAY ROHAN ROHAN
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultats du vote

Votants : 13

Pour : 13

COMMUNE DE VALLANS
Séance du 29/03/2018

Contre : 0
Abstentions : 0

07-29-03-2018 VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DU LOCAL COMMERCIAL

Le Conseil municipal,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
Statuant sur l'exécution du budget du local commercial de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal de FRONTENAY ROHAN ROHAN pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultats du vote

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

08-07-04-2017 AFFECTATION DES RESULTATS DU LOCAL COMMERCIAL

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2017,
Ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif présente

- un excédent de fonctionnement de 8 535.24 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) : 5 533.36 €
Résultat de l'exercice (excédent) : 3 001.88 €
Excédent de fonctionnement au **31/12/2017** : 8 535.24 €

A l'exécution du virement à la section d'investissement (cpté1068) : 6 828.11 €
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 1 707.13 €

Résultats du vote

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

09-07-04-2017 BUDGET DU LOCAL COMMERCIAL

Le Conseil décide que le budget sera voté au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Section de fonctionnement dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général	3 979 €
Chapitre 022 dépenses imprévues	100.84€
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	7 304 €
Chapitre 65 Autres de charges de gestion courante	567.29€
Chapitre 66 Charges financières	1 206 €

Section de fonctionnement recettes

Chapitre 002 excédents antérieurs reportés	1 707.13 €
Chapitre 70 Produit des services du domaine et ventes diverses	650 €
Chapitre 75 autres produits de gestion courante	10 800 €

La section de fonctionnement s'équilibre à **13 157.13 €**

Section d'investissement

Section d'investissement dépenses

Chapitre 001 Déficit d'investissement reporté	5 760.11 €
Chapitre 020 Dépenses imprévues	
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées	5 924 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 380 €

Section d'investissement recettes

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	7 304 €
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	6 828.11€

La section d'investissement s'équilibre à **14 132.11 €**.

Résultats du vote

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

10-29-03-2018 DISSOLUTION DU SIVU Pour la Restauration et la Valorisation du Marais Poitevin

COMMUNE DE VALLANS

Séance du 29/03/2018

Vu l'article L.5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales posant les règles relatives à la dissolution des syndicats ;

Vu la délibération du Comité syndical du SIVU pour la restauration et la valorisation du Marais Poitevin en date du 07 février 2018 qui acte la dissolution du syndicat au 30 juin 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette dissolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce favorablement à la dissolution du SIVU Pour la Restauration et la Valorisation du Marais Poitevin au 30 juin 2018.

Résultat du vote

Votants : 13 (Madame GRENON Nathalie, agent du syndicat ne participe pas au vote)

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

11-29-03-2018 ADHESION A LA FDGDON

L'AIPEMP étant déchargée de la lutte contre les ragondins, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer à la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes nuisibles) pour un montant de **64.09 €** pour l'année 2018.

Cette adhésion permettrait :

- un transfert à la FDGDON de la responsabilité juridique et pénale des luttes obligatoires pour la lutte contre les ragondins et les rats musqués, dégageant celle des élus.

- une remise tarifaire sur les luttes collectives ainsi que sur une gamme de produits raticides et souricides

- un accès pour la commune mais également pour tous les habitants à des services supplémentaires à prix préférentiels, notamment la destruction de nid de frelon asiatique, la régulation des taupes et des chenilles processionnaires...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable.

Résultat du vote

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

12-29-03-2018 AMEMANGEMENT CENTRE BOURG

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet « **Réaménagement du Centre bourg** » dans un premier temps pour la phase « programmation et conception de l'opération » et dans un second temps pour la phase « suivi réalisation et travaux ».

Dans la phase 1 (phase d'Etude)

Le bureau d'étude serait chargé des missions suivantes :

Phase d'étude

Etudes préalables, Programme des travaux, consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, consultation des autres intervenants, suivi des études.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le maire à signer la proposition en date du 13/03/2018 du cabinet d'étude SETIM sise à NIORT, 30 rue du Bas Paradis pour la partie Etude – programmation et conception - et pour un montant de 8 875 € HT soit **10 650 € TTC**.

- autorise le maire à demander une subvention au titre de l'Aide à la Décision dans le cadre du Contrat d'Accompagnement de Proximité (C A P 79) pour financer une partie de cette mission.
- approuve le plan de financement suivant :

Dépenses	En euros	Recettes	En euros
Détails des principaux postes		Financements	
Assistance à maîtrise d'ouvrage Programmation et conception	8 875 €	CAP 79 – Aide à la décision	4437.50
		Autofinancement	6 212.50
Total HT	8 875		
TVA	1 775		
Total TTC	10 650		10 650

13-29-03-2018 VENTE DE PEUPLIERS

Monsieur Jacques BOUCHET informe le Conseil municipal qu'il n'y a pas eu d'autres offres pour les peupliers. L'unique proposition étant trop basse, il propose au Conseil de reporter la vente.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

14-29-03-2018 LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE RECRUTEMENT D'UN CUISINIER

Monsieur le Maire propose de lancer l'appel à candidature pour le recrutement d'un cuisinier sur les bases suivantes :

Date de recrutement : 20 août 2018

Temps de travail : 28 heures hebdomadaires.

Grades possibles de recrutement : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou de 1^{er} classe (ces 2 derniers postes étant déjà créés au niveau de la Collectivité).

COMMUNE DE VALLANS
Séance du 29/03/2018

Missions : Planifier les repas, préparer les plats dans le respect des règles d'hygiène de la restauration collective, participer à l'accompagnement des enfants pendant le temps de la cantine, entretenir les locaux et le matériel de cuisine.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

L'offre d'emploi sera publiée pendant 3 semaines (du 30/03/2018 au 21/04/2018) sur le portail de l'emploi territorial.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 21/04/2018.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale assistera la commune pour l'examen des courriers et CV ainsi que pour les entretiens des candidats.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Règlement intérieur salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un premier travail a été fait par un petit groupe d'élus sur la rédaction d'un nouveau règlement intérieur pour la salle des fêtes : Règlement, Demande de prêt de salle et convention de location, état des lieux....

Il propose à l'assemblée de leur envoyer l'ensemble de ces documents pour qu'ils en prennent connaissance tranquillement afin de proposer d'éventuelles modifications.

Ils seront validés ainsi que les nouveaux tarifs proposés lors de la réunion du Conseil municipal d'avril.

Pancarte « terre saine »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la pancarte « Terre saine » a été déplacée route de FRONTENAY ROHAN ROHAN.

ADMR

Monsieur BOUCHET Jacques demande à Madame BARRE Carol s'il est possible de publier un encart sur l'ADMR sur le site de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25

Signatures des membres du Conseil Municipal

BARRE Carol

BENOIT Colette

BOUCHET Jacques

CAILLE Olivier

DAUBET Valérie

GEOFFROY Nelly

GRENON-PERRAULT Nathalie

GIRAUD Jacqueline

HALGAN Michel

HERPIN Marie-Line

KLEPPER Estelle

MOREL Michel

PELTIER Michel

RICHAUDEAU Jean

SEIGNEURET Frédy